

Répertoire

d'organisations professionnelles

Métiers de la traduction
et de l'interprétation en France



2017

Sommaire

	Introduction	5
AAE-ESIT	Association des anciens élèves de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs	6
AFFUMT	Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction	8
AFICI	Association française des interprètes de conférence indépendants	9
AFILS	Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes	10
AIIC	Association internationale des interprètes de conférence	12
ALUMNISIT	Association des diplômés et des anciens de l'ISIT	13
APROTRAD	Association professionnelle des métiers de la traduction	14
ATAA	Association des traducteurs-adaptateurs de l'audiovisuel	16
ATCDIL	Association traduction conception documentaire et industrie des langues	17
ATLAS	Association pour la promotion de la traduction littéraire	18
ATLF	Association des traducteurs littéraires de France	20
CETIECAP	Compagnie des experts traducteurs et interprètes en exercice près la cour d'appel de Paris	21
CNET	Chambre nationale des entreprises de traduction	22
SFT	Société française des traducteurs	24
SGDL	Société des gens de lettres	26
UNAPL	Union nationale des professions libérales	27
UNETICA	Union nationale des experts traducteurs interprètes près les cours d'appel	28

Introduction

En ce début 2017 et comme promis lors de la précédente édition, voici réactualisé ce répertoire d'organisations actives en France dans le domaine de la traduction et de l'interprétation. Il se compose de fiches descriptives synthétiques, remplies par chacune d'entre elles. Et il ne demande qu'à s'étoffer lors de prochaines mises à jour !

La diversité de ces organisations traduit (!) la diversité de nos professions, de nos parcours, de nos secteurs d'activité, de nos modes d'exercice. Elle est notre propre reflet, à nous, traducteurs ou interprètes professionnels, si différents les uns des autres par nos horizons, nos cultures, nos domaines de prédilection, nos tempéraments. Si différents mais tellement unis par une passion commune : comprendre l'autre pour faire comprendre son message.

C'est pourquoi ces différentes organisations s'échangent des informations, entretiennent un réseau, poursuivent des actions conjointes, dans un but commun : faire connaître, défendre et promouvoir nos métiers. Elles ont tout à y gagner.

Leurs membres respectifs ont eux aussi tout intérêt à connaître l'existence d'autres organisations. En effet, chacune déploie ses talents sur un terrain où les interlocuteurs, les conditions de travail, la réglementation, les connaissances à posséder sont particuliers. Dans leurs sites Web, blogs, revues, forums, ou lors de leurs réunions et manifestations, les différentes organisations mentionnées dans le répertoire offrent des sources d'information multiples. Grâce à elles, traducteurs et interprètes seront mieux armés, surtout s'ils sont amenés à travailler dans un domaine voisin du leur mais qui leur est peu familier. Nombre d'entre eux adhèrent d'ailleurs d'ores et déjà à deux d'entre elles, voire plus. Puisse ce répertoire éveiller la curiosité des uns et des autres et favoriser encore les échanges et les projets communs entre professionnels et organisations.

Björn Bratteby

Président de la Société française des traducteurs



AAE-ESIT

Dénomination complète

Association des anciens élèves de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs

But

- Établir entre ses membres des relations amicales, notamment en assurant la liaison entre les promotions successives, et utiliser les rapports ainsi créés aussi bien dans l'intérêt général que dans l'intérêt de ses membres ;
- Rechercher pour ses membres, en France et à l'étranger, des fonctions ou emplois permettant de mettre en valeur leurs qualités professionnelles et morales ;
- Donner à tous ses membres les moyens d'étendre leurs connaissances générales, techniques ou professionnelles ;
- Maintenir le dialogue avec la direction, les enseignants et les étudiants de l'ESIT.

Adresse du siège social

Centre universitaire Dauphine – Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75116 Paris Cedex 16

Téléphone

+33 (0)1 44 05 41 46

Courriel(s) de contact

aaeesit@aaeesit.com

Adresse du site web Facebook Twitter

www.aaeesit.com
<https://www.facebook.com/aaeesit?fref=ts>
http://twitter.com/aae_esit

Nb d'adhérents au 31/12/16

430

Catégories d'adhérents

Membres actifs, membres associés et membres d'honneur

Conditions d'adhésion

Tout ancien élève de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université de Paris peut adhérer à l'association :

- comme membre actif s'il est titulaire de l'un des titres suivants délivrés par l'ESIT :
 - master de traduction éditoriale, économique et technique,
 - master d'interprétation,
 - diplôme de traducteur,
 - diplôme d'interprète,
 - master d'interprétation en langue des signes,
 - certificat d'aptitude à l'interprétation ;
- comme membre associé s'il est titulaire de tout autre titre délivré par l'ESIT, soit à ce jour :
 - doctorat de traductologie,
 - DEA de traductologie,
 - certificat de méthodologie de la traduction.

Ces titres doivent avoir été préalablement approuvés par l'assemblée générale. Les membres associés figurent dans l'annuaire de l'association dans une liste distincte.



AAE-ESIT suite

Coût de l'adhésion

30 euros par an pour les nouveaux diplômés et les retraités, 60 euros par an pour les autres adhérents, ou 50 euros pour ceux qui choisissent de recevoir le bulletin de l'association par voie électronique

Ressources de l'association

Cotisations, dons

Forme juridique

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1972

Organe(s) d'administration

Conseil d'administration constitué de 14 membres élus pour deux ans lors de l'assemblée générale

Autres instances

Commissions : lors de sa réunion constitutive, le conseil d'administration met en place des commissions de travail chargées d'étudier un dossier précis. Celles-ci se composent de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de personnes extérieures au conseil choisies en raison de leurs compétences et de leur expérience. Ces personnes, appelées aussi « aides hors conseil », ne sont pas rémunérées pour leur participation aux travaux des commissions.

Assemblée générale

Annuelle, habituellement fin novembre

Documents de référence

Statuts et règlement intérieur

Services proposés

- Annuaire (en ligne)
- Bulletin trimestriel
- Marché du travail : le « marché du travail » répond aux offres de traduction faites aux traducteurs salariés, libéraux, experts et d'édition, ainsi qu'aux offres d'interprétation qui lui sont communiquées
- Site internet avec forum de discussion
- Parrainage
- Rencontres régulières : apéritif mensuel, cocktail annuel

AFFUMT

AFFUMT

Dénomination complète	Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction
But	Coordonner les actions des universités ou écoles en vue d'assurer la meilleure formation initiale et continue aux futurs professionnels des métiers de la traduction.
Adresse du siège social	Université de Rennes 2, 6 avenue Gaston Berger – 35043 Rennes Cedex
Courriel(s) de contact	nf@eila.univ-paris-diderot.fr
Adresse du site web	www.affumt.fr
Nb d'adhérents au 31/12/16	18 établissements membres
Catégories d'adhérents	Formations professionnelles (masters pro) affiliées à des universités ou écoles
Conditions d'adhésion	Établissements proposant un master en traduction répondant à des critères spécifiques de professionnalisation
Coût de l'adhésion	100 euros par an
Ressources de l'association	Cotisations et subventions
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Bureau (1 président, 2 vice-présidents, 1 trésorier-secrétaire et 1 président d'honneur)
Assemblée générale	Annuelle, mars-avril
Documents de référence	Statuts et rapports annuels
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Site web · Liste de diffusion pour les adhérents · Portail de la recherche en traductologie : http://www.recherche-traductologie.fr/a-propos/ · Répertoire des formations membres · Échange de bonnes pratiques · Informations sur les formations de traducteurs · Diffusion d'appels à communication · Participation à des colloques
Divers	<ul style="list-style-type: none"> · Organisation de la Journée annuelle de l'AFFUMT avec doctoriales et tables rondes en matinée et AG l'après-midi · « Assurer les relations avec les associations professionnelles » est l'un des points inscrits dans l'objet de l'association · Défense des formations professionnelles aux métiers de la traduction auprès des pouvoirs publics



AFICI

Dénomination complète	Association française des interprètes de conférence indépendants
But	L'AFICI a pour objet le regroupement confraternel d'interprètes de conférence exerçant leur profession à titre libéral sur le marché français (art. 2 des statuts de l'association).
Adresse du siège social	6 rue Monge – 75005 Paris
Adresse du site web	www.afici.fr
Nb d'adhérents au 31/12/16	81
Catégories d'adhérents	Deux catégories (plein droit et honoraires)
Conditions d'adhésion	Cooptation par deux parrains dont un doit être membre du comité directeur et justifier d'au moins cinquante jours dans des équipes comportant au moins un membre de l'association et sur présentation du dossier de candidature par le comité directeur à l'AGO. L'adhésion est décidée par l'AGO à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.
Coût de l'adhésion	55 euros (montant voté lors de la dernière AGO)
Ressources de l'association	Cotisations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Un comité directeur composé de 7 membres (président, 2 vice-présidents, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et un membre délibérant)
Autres instances	Groupes de travail <i>ad hoc</i> en fonction des besoins
Assemblée générale	Annuelle
Documents de référence	Statuts, règlement intérieur et code de déontologie. Seuls les statuts et le code de déontologie sont librement accessibles sur le site web. Le règlement intérieur est accessible aux seuls membres de l'association.
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Services proposés aux membres en fonction des besoins exprimés et dans la mesure des moyens de l'association · Un annuaire · Au moins une soirée-débat par an · Forum membres sur le site internet · Défense des formations professionnelles aux métiers de la traduction auprès des pouvoirs publics



AFILS

Dénomination complète	Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes
But	Elle a pour mission de regrouper et de représenter les professionnels, interprètes et traducteurs français-langue des signes française (F/LSF), au sein d'une association œuvrant à la promotion de ces professions et à leur reconnaissance par les pouvoirs publics.
Adresse du siège social	254 rue Saint Jacques – 75005 Paris
Courriel(s) de contact	contact@afils.fr
Adresse du site web Facebook	www.afils.fr https://www.facebook.com/afils.fr/?ref=ts&fref=ts
Nb d'adhérents au 31/12/16	140
Catégories d'adhérents	Personnes physiques : 140
Conditions d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> · Pour les personnes physiques interprètes, s'acquitter de la cotisation annuelle et être titulaire d'un des diplômes reconnus par l'AFILS (dont la liste peut être consultée sur la page : http://www.afils.fr/publications/liste/guides/) ; · Pour les personnes physiques traducteurs, s'acquitter de la cotisation annuelle et avoir validé un certain nombre d'enseignements spécifiques (dont la liste peut être consultée sur la page : http://www.afils.fr/publications/liste/guides/). <p>Le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une commission d'experts (enseignant en interprétation, membre de jury d'examen, et toute personne qu'il jugera compétente, interne ou externe à l'association) pour examiner tout diplôme présenté par un candidat à l'adhésion, ne figurant pas sur la liste prédéfinie.</p>
Coût de l'adhésion	70 euros
Ressources de l'association	Cotisations, dons, subventions, demi-journées ou journées d'informations et de formation sur les métiers, effectuées sur demande,
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	<p>La gestion de l'association est confiée à un conseil d'administration qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> · un bureau : président, secrétaire et trésorier (postes obligatoires) ; · 3 adjoints : vice-président, secrétaire adjoint et trésorier adjoint (postes facultatifs) ; · 3 conseillers.



AFILS suite

Autres instances

- Des antennes régionales (groupe de membres adhérents) réparties sur l'ensemble du territoire : Nord, Sud, Ile-de-France, Rhône Alpes/Auvergne, Normandie, Pays de la Loire/Bretagne.
- Des groupes de travail chargés de suivre des dossiers sur la durée ou sur des actions ponctuelles. Actuellement, existent les groupe de travail suivants : « enfance », « formation continue », « Plateforme Chorus, nouvel outil pour le judiciaire », « création de vidéo pour le site internet », « statut des interprètes », « protection du métier », « justice », « CO EFSLI 2017 ».
- Des membres référents qui assurent le lien avec l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreter), WASLI (World Association of sign Language Interpreter) et l'AEIFLSF (association des élèves interprètes en français-langue des signes française).

Assemblée générale

Annuelle, en général le 3^e week-end de janvier

Documents de référence

- Statuts
- Règlement intérieur
- Code éthique rédigé en deux parties : un code de déontologie et un code de conduite professionnelle
- Plaquettes et guides d'informations sur notre métier (téléchargeables sur notre site afls.fr dans l'onglet « Publications »)
- Procès-verbaux des réunions de CA et des réunions d'antennes
- Rapports moraux et financiers et bilans d'activités annuels du CA et des antennes, présentés lors de l'AG

Services proposés

- Liste de diffusion entre membres
- Répertoire des membres en ligne
- Site avec une partie membre où se trouve une documentation liée au métier (mémoire d'étudiants, articles, anciens journaux, documents divers liés à la vie de l'association, corpus en LSF, archives du Journal AFILS...)
- Publication d'un journal trimestriel : Le journal de l'AFILS
- Publication d'une revue scientifique bisannuelle : *Double Sens*
- Organisation de journées de formations, de colloques (nous avons un numéro d'agrément de formation)



AIIC

Dénomination complète	Association internationale des interprètes de conférence
But	L'association a pour objet de définir et de représenter la profession d'interprète de conférence, de l'améliorer notamment en favorisant la formation et la recherche, de sauvegarder les intérêts de ses membres et de servir la coopération internationale en exigeant d'eux une haute valeur professionnelle. Elle doit promouvoir un esprit de confraternité entre ses membres.
Adresse du siège social	Avenue Blanc 46 - 1202 Genève, SUISSE
Téléphone Télécopieur	+41 22 908 15 40 – En France : +33 (0)1 44 77 83 16 +41 22 732 41 51
Courriel(s) de contact	info@aiic.net
Adresse du site web Facebook Twitter	www.aiic.net - www.aiic.fr https://www.facebook.com/aiic.interpreters http://twitter.com/aiiconline
Nb d'adhérents au 31/12/16	Plus de 3 000
Catégories d'adhérents	Membres actifs et associés
Conditions d'adhésion	Les conditions d'adhésion sont détaillées sur http://aiic.net/page/199
Côût de l'adhésion	La cotisation annuelle varie selon les pays. Pour la France, elle était de 696 CHF en 2016.
Ressources de l'association	Cotisations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Comité Exécutif composé du président, du trésorier et de 5 vice-présidents
Autres instances	Conseil Consultatif, Commission des admissions et du classement linguistique, Commission Budgétaire et Commission disciplinaire et des litiges
Assemblée générale	Tous les trois ans, la prochaine aura lieu en janvier 2018
Documents de référence	Code d'éthique professionnelle : http://aiic.net/page/6724 Normes professionnelles : http://aiic.net/page/6746
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Négociations des conditions de travail et de rémunération des interprètes non permanents dans les organisations internationales · Formation continue · Forums de discussion et listes de diffusion · Publications en ligne



ALUMNISIT

Dénomination complète	AlumnISIT
But	AlumnISIT est l'association des anciens et des diplômés de l'ISIT. Elle a pour objectif de favoriser l'intégration de ses jeunes diplômés, créer et mettre à disposition de ses membres des services de réseautage professionnel, de formation, de conseil et de développement professionnel.
Adresse du siège social	39 bis rue d'Assas – 75006 Paris
Courriel(s) de contact	alumnisit@isitparis.eu
Adresse du site web	alumnisit.hivebrite.com
Nb d'adhérents au 31/12/16	1 514 membres (5000 diplômés depuis la création de l'ISIT)
Catégories d'adhérents	Membres actifs, membres associés, membres de droit Comme membre actif, tout diplômé de l'ISIT tous masters confondus depuis sa création en 1957. Comme membre associé, tout étudiant actuel ou passé de l'ISIT ayant étudié au moins un semestre à l'école.
Conditions d'adhésion	L'adhésion se fait par inscription sur le portail AlumnISIT ; les demandes d'inscription sont validées après vérification de l'éligibilité en tant que membre actif ou membre associé. Les membres associés bénéficient d'une sélection des services proposés par AlumnISIT.
Coût de l'adhésion	Gratuit
Ressources de l'association	Dons
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration comprenant entre 7 et 11 membres élus pour 3 ans lors de l'assemblée générale, et de 2 membres de droit (président de l'ISIT et directeur général de l'ISIT)
Autres instances	
Assemblée générale	Annuelle
Documents de référence	Statuts
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Annuaire en ligne · CVthèque en ligne payante · Évènements · Formations professionnelles · Offres d'emploi, d'alternance et de stage · Parrainage · Plateforme Web avec fonctions de networking · Rencontres régulières, apéritifs, conférences professionnelles



APROTRAD

Dénomination complète	APROTRAD
But	<ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir et défendre les métiers de la traduction (traduction, interprétation, relecture, terminologie) · Améliorer les relations entre les donneurs d'ordre et les prestataires · Favoriser les échanges et la collaboration entre professionnels · Informer les jeunes sur les filières de formation et les pratiques de la traduction
Adresse du siège social	46 ter rue Sainte-Catherine – 45000 Orléans
Téléphone	+33 (0)1 40 24 00 36
Courriel(s) de contact	presidence@aprotrad.org, contact@aprotrad.org, info@aprotrad.org
Adresse du site web	www.aprotrad.org
Nb d'adhérents au 31/12/16	66
Catégories d'adhérents	Membres actifs, membres participatifs, membres bienfaiteurs, membres d'honneur
Conditions d'adhésion	<p>Membres actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Être traducteur, interprète, réviseur, terminologue en exercice depuis trois ans ou ayant exercé au moins trois ans dans les quinze dernières années. <p>Membres participatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les personnes ne satisfaisant pas aux critères de membres actifs, en particulier par la durée d'exercice ; · Les étudiants et les enseignants des écoles de traduction, d'interprétation, de terminologie et de disciplines connexes, ainsi que dans les filières ; d'enseignement supérieur en traduction et disciplines connexes ; · Les étudiants et les enseignants dans les filières de langues ; · Toute personne physique et morale exerçant un métier connexe, en amont ou en aval de la traduction, reconnue par le conseil d'administration ; · Toute entreprise prestataire de services des métiers de la traduction ; · Adhésion aux principes de la Charte de bonnes pratiques.
Coût de l'adhésion	85 euros par an pour les actifs, 45 euros par an pour les participatifs, 140 euros par an pour les sociétés
Ressources de l'association	Cotisations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration Groupes de travail <i>ad hoc</i> en fonction des besoins
Assemblée générale	Annuelle en janvier



APROTRAD suite

Divers

Statuts, règlement intérieur, rapport moral, rapport financier

- Liste de diffusion
- Annuaire en ligne
- Formations
- Lettre d'information

- Date de création : 1993
- Membre de la commission de normalisation AFNOR à l'origine de la norme EN 15038:2006 08, Services de traduction – Exigences requises pour la prestation du service
- Membre de la commission AFNOR/X03A – Terminologie
- Membre du Grand Maillage (réseau d'associations professionnelles du Loiret)
- Membre fondateur de la CAPIL (Coordination des associations de professionnels indépendants libéraux) depuis janvier 2011
- Membre fondateur de l'EFIP (European Forum of Independent Professionals) créé en août 2011



association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel

ATAA

Dénomination complète	Association des traducteurs-adaptateurs de l'audiovisuel
But	<ul style="list-style-type: none"> · Unir les traducteurs de l'audiovisuel en promouvant l'échange et le dialogue · Défendre leurs intérêts, œuvrer pour la reconnaissance de la profession · Rendre visible l'importance culturelle de la traduction audiovisuelle
Adresse du siège social	9 rue Custine – 75018 Paris
Courriel(s) de contact	info@ataa.fr
Adresses des sites web Facebook Twitter	www.ataa.fr http://traduction-audiovisuelle.fr/ https://www.facebook.com/ataafrance http://twitter.com/ataafr
Nb d'adhérents au 31/12/16	292
Conditions d'adhésion	Avoir fait au moins une traduction audiovisuelle en tant que professionnel.
Coût de l'adhésion	35 euros par an
Ressources de l'association	Cotisations des adhérents, quelques dons, subventions
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration composé d'une dizaine de membres, dont 6 membres du bureau
Assemblée générale	Annuelle, courant avril
Documents de référence	Statuts, code de déontologie, rapport moral annuel
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Listes de diffusion · Forum privé de discussion · Annuaire en ligne · Blog · Interventions dans les masters pro · Page Facebook et compte Twitter · Participation à des colloques · Revue · Événements (prix de l'ATAA, Regards Croisés, soirée portes ouvertes...)



ATCDIL

Dénomination complète

Association traduction conception documentaire et industrie des langues

But

- Assurer la promotion des masters Industrie de la langue et Traduction spécialisée (ILTS) et Conception documentaire multimédia multilingue (CDMM), et celle de la licence professionnelle Rédacteur technique de l'université de Paris 7 auprès des étudiants et dans le milieu professionnel ;
- Entretien des relations étroites avec les étudiant(e)s des différentes promotions des masters ILTS et CDMM, et de la L3 pro Rédacteur technique
- Maintenir une information sur les secteurs professionnels de :
 - la traduction (scientifique et technique), la rédaction et les techniques documentaires,
 - l'informatique,
 - la linguistique,
 - la terminologie,
 - ainsi que sur toutes les activités connexes à ces secteurs ;
- Assurer un contact permanent avec les représentants des entreprises directement intéressées
- Développer les activités culturelles pour les étudiant(e)s

Adresse du siège social

Université Paris Diderot Paris 7 – UFR EILA – Bât. Olympe de Gouges
8 place Paul Ricœur – Case courrier 7002 – 75205 Paris Cedex 13

Courriel(s) de contact

atcdil.bureau@gmail.com

Nb d'adhérents au 31/12/16

40

Conditions d'adhésion

Être diplômé d'une des trois formations que propose l'UFR : master ILTS, master CDMM ou licence pro et faire une demande explicite d'adhésion.

Coût de l'adhésion

Gratuit

Ressources de l'association

Cotisations des adhérents avant 2011

Forme juridique

Association loi 1901

Organe(s) d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de membres élus pour deux ans par l'assemblée générale.

Assemblée générale

Annuelle, sur demande du président ou des membres. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

Documents de référence

Statuts

Services proposés

- Relations professionnelles, construction d'un réseau (pot annuel, réunions entre indépendants) et contacts entreprise
- Espace de discussion professionnel réservé aux adhérents (une liste de diffusion)
- Annuaire des anciens élèves et nouveau blog/forum

Divers

Liste de diffusion atcdil@eila.univ-paris-diderot.fr : 610 destinataires

ATLAS

ATLAS

Dénomination complète	Association pour la Promotion de la Traduction Littéraire
But	Promouvoir la traduction littéraire en France et à l'étranger, organiser des événements en lien avec la traduction littéraire (festival des Assises de la Traduction Littéraire, Printemps de la Traduction, divers ateliers et événements tout au long de l'année), proposer un programme de formation continue destiné aux traducteurs professionnels et aux jeunes traducteurs, accueillir toute l'année des traducteurs en résidence de travail (au Collège International des Traducteurs Littéraires à Arles).
Adresse du siège social	CITL – Espace Van Gogh – 13200 Arles
Téléphone	04 90 52 05 50
Courriel de contact	atlas@atlas-citl.org
Adresse du site web Twitter	http://www.atlas-citl.org http://twitter.com/ATLAStrad
Nb d'adhérents au 31/12/16	Environ 280
Catégories d'adhérents	Membres actifs
Conditions d'adhésion	Aucune
Coût de l'adhésion	Tarif plein : 35 euros / Tarif réduit adhérents ATLF : 20 euros / Étudiant : 10 euros / Membre bienfaiteur : 40 euros et plus / Personne morale : 100 euros
Ressources de l'association	Subventions, adhésions, recettes propres.
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration
Autres instances	Bureau
Assemblée générale	Annuelle
Documents de référence	Statuts Règlement intérieur

ATLAS

ATLAS suite

Services proposés

- Événements littéraires : Assises de la Traduction Littéraire en Arles (festival, courant novembre de chaque année)
Printemps de la Traduction à Paris (festival, courant mai-juin de chaque année)
Une voix à traduire (cycles de rencontres littéraires)
Passages de l'Étranger (cycles de rencontres littéraires)
Encres Fraîches (lectures publiques du programme « Fabrique des traducteurs »)
- Programme de formations continue et Ateliers : ateliers Vive-versa, Fabrique des Traducteurs, Lire sa traduction en public, Le documentaire, Programme Goldschmidt, Traducteur d'un jour, etc...)
- Prix Atlas-Junior et Grand Prix de traduction de la Ville d'Arles
- Résidence: ouvert toute l'année en continue, le Collège International des Traducteurs Littéraires (CITL) accueille à Arles les traducteurs sous contrat pour leur permettre de travailler dans un lieu tout à la fois propice à l'échange et à la concentration.
- Bibliothèque spécialisée (environ 19 000 ouvrages à disposition, et 50 langues représentées)



ATLF

Dénomination complète	Association des traducteurs littéraires de France
But	Défendre les traducteurs, promouvoir la traduction.
Adresse du siège social	Hôtel de Massa, 38 rue du Fbg-Saint-Jacques – 75014 Paris
Téléphone	+33 (0)1 45 49 26 44
Courriel(s) de contact	atlf@atlf.org
Adresse du site web Blog Facebook Twitter	www.atlf.org www.atlf.org/blog/ www.facebook.com/ATLF.association http://twitter.com/atlftraducteurs
Nb d'adhérents au 31/12/16	1 204
Catégories d'adhérents	Membres d'honneur : 10 – membres actifs : 1 083 – stagiaires : 111
Conditions d'adhésion	Une œuvre traduite et publiée à compte d'éditeurs, soumise à un contrat d'édition ; signature du Code de déontologie. Statut stagiaire : les étudiants en master de traduction et les traducteurs qui n'ont pas encore d'ouvrage publié peuvent adhérer à l'association au titre de stagiaire.
Coût de l'adhésion	Membres : 50 euros – stagiaires : 30 euros.
Ressources de l'association	Cotisations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration
Assemblée générale	Annuelle
Documents de référence	Statuts, règlement intérieur, code de déontologie (en ligne sur le site), « Code des usages de la traduction littéraire » co-publié avec le SNE, répertoire des traducteurs membres de l'ATLF.
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Liste de diffusion · Annuaire en ligne · Annuaire papier envoyé aux éditeurs · Publication semestrielle, <i>TransLittérature</i> · Flash-infos et lettres d'information · Formation annuelle pour les membres · Interventions dans les universités et organismes de formation · Aide juridique



CETIECAP

Compagnie des Experts Traducteurs et Interprètes en Exercice
près la Cour d'Appel de Paris

CETIECAP

Dénomination complète

Compagnie des Experts Traducteurs et Interprètes en Exercice près la Cour d'Appel de Paris

But

La CETIECAP a pour objet de réunir les experts traducteurs et interprètes en exercice inscrits sur la liste de la cour d'appel de Paris, de favoriser les liens d'entraide entre ses adhérents, d'assurer la communication entre les autorités de tutelle et la compagnie, de défendre le titre d'expert près la cour d'appel de Paris et de le protéger contre toute usurpation ou tout dévoiement, de faire connaître et respecter les textes de loi et les règles de déontologie présidant à l'accomplissement des tâches de l'expert traducteur et interprète, de veiller à l'évolution des taxes et frais de justice en matière pénale et civile, et de défendre, par tous les moyens de droit, les intérêts collectifs de ses membres.

Adresse du siège social

124 rue d'Assas – 75006 Paris

Téléphone

Secrétariat : 07 82 82 52 57

Courriel(s) de contact

contact@cetiecap.com

Adresse du site web

www.cetiecap.com

Nb d'adhérents au 31/12/16

273

Catégories d'adhérents

Experts inscrits sur la liste de la cour d'appel de Paris / Interprètes inscrits sur la liste de la cour d'appel de Paris

Conditions d'adhésion

Les personnes physiques, experts traducteurs et interprètes en exercice, souhaitant adhérer à la CETIECAP doivent fournir chaque année la preuve de la régularité de leur situation au regard des textes régissant cette activité et notamment justifier de la régularité de leur situation vis-à-vis de l'URSSAF par un écrit émanant de cet organisme.

Coût de l'adhésion

70 euros

Ressources de l'association

Cotisations

Forme juridique

Association loi 1901

Organe(s) d'administration

La Compagnie est administrée par un bureau de 8 membres.

Assemblée générale

Annuelle, fin du premier trimestre de chaque année

Documents de référence

Statuts et règlement intérieur

Services proposés

- Listes de diffusion
- Forums de discussion
- Annuaire en ligne
- Site web
- Formations et colloques



CNET

Dénomination complète	Chambre nationale des entreprises de traduction
But	Défendre et promouvoir les entreprises de traduction en France. La CNET est par ailleurs membre de l'EUATC.
Adresse du siège social	38 rue des Mathurins – 75008 Paris
Téléphone	+33 (0)9 72 42 17 94
Courriel(s) de contact	info@cnetfrance.org
Adresse du site web	www.cnetfrance.org
Nb d'adhérents au 31/12/16	32
Catégories d'adhérents	Entreprises de traduction
Conditions d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> · Être une société régie par le droit français existant depuis au moins un an et avoir au moins un salarié en CDI ; · Les structures libérales sont acceptées à la CNET sous réserve de réaliser un chiffre d'affaires HT annuel minimum de 300 000 euros, d'employer 3 salariés au moins et d'être implantées sur le territoire national ; · Exercer comme activité principale la traduction, sous le code NAF 7430Z ; · Que le responsable de l'entreprise ou de la structure libérale ou l'un de ses salariés ait une formation ou une solide expérience de la traduction ; · Avoir contracté une police d'assurance responsabilité civile professionnelle (la CNET a sélectionné un cabinet partenaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur demande) ; · Présenter le dernier bilan ; · Véhiculer l'éthique de la profession au travers de sa communication interne et externe ;
Coût de l'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> · Cotisation annuelle : 1,5 ‰ (un virgule cinq pour mille) du chiffre d'affaires HT de l'année précédente, appelée en une seule fois · Droit d'entrée : 400 euros valant cotisation pour la première année · Cotisations plafond et plancher : le plafond annuel de cotisation est fixé à 1 830 euros et le plancher à 400 euros
Ressources de l'association	Cotisations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration composé de 10 membres
Assemblée générale	Annuelle, au cours de la deuxième moitié du mois de mars
Documents de référence	Statuts



Services proposés

CNET suite

- Création et promotion d'une certification pour les entreprises de traduction avec Bureau Veritas : CERTITRAD
- Participation aux commissions mixtes paritaires de la Convention collective nationale des prestataires de services. Défense des intérêts de la profession au sein de ces instances
- Organisation d'une conférence annuelle (au moment de l'assemblée générale) avec un thème spécifique chaque année
- Veille technologique, administrative et juridique
- Actualités, informations sur la profession
- Soutien et conseil aux entreprises



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES TRADUCTEURS
syndicat professionnel

SFT

Dénomination complète	Société française des traducteurs
But	Étude et défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des traducteurs, c'est-à-dire de tout professionnel exerçant l'un des métiers de la traduction et/ou de l'interprétation.
Adresse du siège social	109 rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
Téléphone	+33 (0)3 29 46 46 34
Télécopieur	+33 (0)3 29 46 46 35
Courriel(s) de contact	secretariat@sft.fr
Adresse du site web	www.sft.fr
Facebook	https://www.facebook.com/SFT.fr
Twitter	http://twitter.com/SFTfr
LinkedIn	https://www.linkedin.com/in/sft-fr/
Nb d'adhérents au 30/06/16	1 572
Catégories d'adhérents	<ul style="list-style-type: none"> · Membres titulaires (professionnels installés en France et exerçant leur activité depuis plus d'un an) · Membres correspondants (professionnels installés en dehors du territoire français et exerçant leur activité depuis plus d'un an) · Membres associés (membres de la SFT retraités, en cessation temporaire d'activité ou étudiants régulièrement inscrits en Master 2 de traduction ou d'interprétation d'un établissement d'enseignement supérieur français ou européen (ou dans une formation en traduction ou interprétation de niveau équivalent)). · Membres à titre probatoire (professionnels exerçant leur activité depuis moins d'un an) · Membres d'honneur
Conditions d'adhésion	Être traducteur ou interprète en activité, exerçant légalement la profession, ayant été admis comme membre par le Comité directeur dans les conditions définies par le règlement intérieur et ayant souscrit aux codes de déontologie de la SFT.
Coût de l'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> · Cotisation annuelle de 210 € · Réduction de 50 % pour les membres à titre probatoire et de 75 % pour les membres associés · Droits d'admission pour les nouveaux adhérents : 40 euros
Ressources de l'association	Cotisations des adhérents, dons, subventions
Forme juridique	Syndicat national professionnel régi par les dispositions du Code du travail (deuxième partie, livre 1 ^{er})



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES TRADUCTEURS
syndicat professionnel

SFT suite

Organe(s) d'administration

Comité directeur composé de 9 membres au moins et de 15 au plus, dont un bureau qui comprend un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier, ainsi que, le cas échéant, un secrétaire général adjoint et un trésorier adjoint

Autres instances

Un comité d'arbitrage, huit pôles regroupant une vingtaine de commissions et de groupes de travail, 13 délégations régionales et un comité de médiation compétent pour interpréter les statuts, le règlement intérieur et les codes de déontologie.

Assemblée générale

Annuelle, en décembre

Documents de référence

Statuts, règlement intérieur et codes de déontologie téléchargeables sur <http://www.sft.fr/textes-de-reference.html>
Rapport moral annuel

Services proposés

- Apparition dans l'annuaire des adhérents consultable en ligne
- Possibilité d'apposer une pastille « membre de la SFT » sur ses cartes de visite, son site internet et autres supports
- Participation aux listes de diffusion générales et thématiques
- Abonnement à la revue *Traduire* au tarif adhérent
- Bulletin d'information *Tradzine* (3 numéros par an)
- Service d'assistance juridique gratuit
- Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP), assurance protection juridique, assurance revenu de remplacement, complémentaire santé en maladie et chirurgie à des tarifs de groupe
- Participation à des manifestations et à des formations à des tarifs préférentiels, qu'elles soient organisées par la SFT, partout en France, ou par des associations sœurs de la FIT
- Participation aux travaux des réseaux franco-allemand, franco-anglais, franco-espagnol, franco-italien et franco-néerlandais
- Tarifs négociés sur l'achat de produits ou de services (outils de TAO, dictionnaires...)

Divers

- Créée en 1947, la SFT est membre fondateur de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et membre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL).
- La SFT siège actuellement au conseil de gestion du FIFPL.
- SFT Services, filiale à 100 % de la SFT créée en 2011, est chargée de gérer ses activités de formation et d'édition, et d'organiser des manifestations, dont la Journée mondiale de la traduction.
- Prix Pierre-François Caillé de la traduction fondé en 1981 et décerné annuellement avec le concours de l'ESIT
- Enquêtes statistiques de référence (tarifs, tendances des marchés, niveaux d'études des professionnels, outils de TAO, etc.)



SGDL

Dénomination complète	Société des gens de lettres
But	Défense du droit d'auteur
Adresse du siège social	38 rue du Faubourg-Saint-Jacques – 75014 Paris
Téléphone	01 53 10 12 00
Courriel(s) de contact	sgdl@sgdl.org
Adresse du site web Facebook	www.sgdl.org https://fr-fr.facebook.com/Société-des-Gens-de-Lettres-217384058323885
Nb d'adhérents au 31/12/16	+ de 6 500 adhérents
Catégories d'adhérents	Auteurs de l'écrit (romanciers, nouvellistes, traducteurs, poètes, auteurs de BD, auteurs de guides, essayistes, etc.)
Conditions d'adhésion	Avoir publié un ouvrage à compte d'éditeur
Coût de l'adhésion	40 euros/an
Ressources de l'association	Dons et legs, cotisations, service de protection des manuscrits
Forme juridique	Association reconnue d'utilité publique
Organe(s) d'administration	Un Comité de 24 auteurs élus par l'AG (renouvelé chaque année avec 6 sortants/an soit 4 ans maximum de mandat sans être sortant)
Autres instances	Bureau (président, vice-président, secrétaire général, trésorier + présidents des commissions)
Assemblée générale	Annuelle
Documents de référence	Statuts de l'association
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Service juridique · Service social · Protection des manuscrits · Répertoire BALZAC, informations @suivre sur le droit d'auteur et le statut des écrivains · Forum interprofessionnel...



UNAPL

Dénomination complète	Union nationale des professions libérales
But	Défendre et promouvoir les professionnels libéraux (PL) dans leurs intérêts communs et transversaux, dans le cadre d'une confédération interprofessionnelle représentative.
Adresse du siège social	46 boulevard de La Tour Maubourg – 75007 Paris
Téléphone	+33 (0)1 44 11 31 50
Télécopieur	+33 (0)1 44 11 31 51
Courriel(s) de contact	info@unapl.fr
Adresse du site web	www.unapl.fr
Twitter	http://twitter.com/unapl_officiel
Nb d'adhérents au 31/12/16	130 000 adhérents, 67 organisations membres
Catégories d'adhérents	Personnes morales
Conditions d'adhésion	Organisations représentatives monoprofessionnelles.
Coût de l'adhésion	Partie fixe et partie variable en fonction du nombre d'adhérents par organisation
Ressources de l'association	Cotisations, dons et subventions
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Un bureau, un comité exécutif et un Conseil National
Autres instances	Commissions <i>ad hoc</i> en fonction de l'actualité professionnelle
Assemblée générale	Annuelle, en juin
Documents de référence	Statuts
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> · Publications (notes, guide pratique <i>S'installer en profession libérale</i>, revue <i>L'entreprise libérale</i>, <i>Guide des métiers de professions libérales</i>, <i>Chiffres clés des professions libérales...</i>) · Colloques (rendez-vous des PL avec tables rondes thématiques, Congrès des PL) · Formations par le biais de l'UNAPL FORMATION · Épargne salariale des ES-PL · AGA (associations de gestion agréée) · Enquêtes · Présence au sein d'instances sociales et économiques avec représentation départementale, régionale, nationale et internationale. · Signature de conventions, d'accords et de chartes avec différents partenaires institutionnels. · Adhésion à l'U2P (réunion des Entreprises de proximité) le 17 novembre 2016



UNETICA

Dénomination complète	Union nationale des experts traducteurs interprètes près les cours d'appel
But	L'association a pour objet de : <ul style="list-style-type: none"> · développer et de resserrer les liens d'entraide et de confraternité entre ses adhérents aux échelons national et local, · assurer la concertation avec les autorités de tutelle dans l'intérêt de ses membres, · défendre le titre d'expert judiciaire et le protéger contre toute usurpation ; · étudier, analyser, faire connaître et respecter les textes portant règlement du titre d'expert judiciaire, · définir et faire respecter les règles de déontologie devant présider à l'accomplissement des tâches de l'expert traducteur et interprète, · veiller à l'évolution des taxes et frais de justice en matière pénale et civile, · promouvoir des réunions et des conférences de formation et d'information à l'échelon national et régional.
Adresse du siège social	c/o Fondation CEDIAS, 5 rue Las Cases – 75007 Paris
Courriel(s) de contact	info@unetica.fr
Adresse du site web	www.unetica.fr
Nb d'adhérents au 31/12/16	178
Catégories d'adhérents	Experts traducteurs interprètes inscrits sur les listes établies par les cours d'appel
Conditions d'adhésion	Faire la preuve de la régularité de leur situation au regard des dispositions en vigueur
Coût de l'adhésion	76 euros
Ressources de l'association	Cotisations et formations
Forme juridique	Association loi 1901
Organe(s) d'administration	Conseil d'administration constitué de 4 à 12 personnes
Autres instances	Sections locales auprès des cours d'appel
Assemblée générale	Annuelle, avant la fin du 1er semestre
Documents de référence	Statuts et règlement intérieur



UNETICA suite

Services proposés

Annuaire en ligne
Assurance RCP de groupe spécifique aux ETI
Formations à des tarifs avantageux et préférentiels pour les membres (organisme formateur déclaré auprès de la préfecture de Paris)
Bulletin d'information
Forum de discussion en ligne
Site web
Diffusion d'informations professionnelles

Divers

L'UNETICA a été créée en 1986. Elle est membre de la FIT (Fédération internationale de traducteurs) et de l'EULITA (European Legal Interpreters and Translators Association).

L'UNETICA a adhéré au code d'éthique professionnelle EULITA.

En sa qualité d'association exclusivement réservée aux experts traducteurs interprètes inscrits sur les listes des cours d'appel, l'UNETICA dispose d'une expertise toute particulière dans ce domaine.

L'UNETICA compte à ce titre parmi les associations nationales reconnues par le ministère de la Justice et participe aux réunions de travail consacrées aux conditions de mise en pratique du décret relatif au statut des collaborateurs occasionnels du service public (COSP).

Elle s'est également fixé comme objectif de réfléchir avec la Chancellerie aux problématiques suivantes :

1. Cohérence dans l'interprétation par les régies et les SAR des dispositions réglementant nos rémunérations et indemnités.
2. Amélioration du processus de recrutement des experts traducteurs interprètes
3. Formation continue des experts traducteurs interprètes

Avec le soutien de la Direction
générale de la traduction



Document réalisé par la commission Supports de communication de la SFT
Mis à jour en mai 2017.

Création graphique : mademoiselle e.
© 2017 Société française des traducteurs



Société française des traducteurs

109 rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

Tél. : 03 29 46 46 34

Fax : 03 29 46 46 35

Courriel : secretariat@sft.fr

www.sft.fr